

BULLETIN D'ADHESION 2023-2024

Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ____/____/____ Lieu de Naissance : _____

Nationalité : _____

Sexe : M ou F

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Courriel (**obligatoire** pour la licence) : _____

☎ : _____

J'étais licencié(e) à la FFA N° de Licence : _____

J'étais licencié(e) en 2022-2023 à **Allure28 Running Club**

Je n'ai jamais eu de licence FFA

LICENCE

Athlé Running => **150,00 €**

Athlé Running Compétition => **165,00 €**

- La licence « **Athlé Running** » permet de s'inscrire à toutes les courses (running, trail, etc ...).
- La licence « **Athlé Running Compétition** » est réservés aux épreuves FFA : cross et course qualificatives aux championnats de France.

CERTIFICAT MEDICAL

Athlète majeur : Certificat médical en date du/___/___

**Assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité de Allure28 Running Club et du licencié.
(Inclus dans le coût de la licence)**

Droit à l'image :

J'autorise **Allure28 Running Club** à utiliser les images qui ont été prises à l'occasion de la pratique de l'athlétisme et sur lesquelles il (elle) peut apparaître sur le site du club.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre :

Modes de règlement :

- Chèque à l'ordre de **Allure28 Running Club** (Possibilité de paiement jusqu'à 3 fois)
- Virement bancaire (**IBAN** : FR76 1027 8373 6000 0115 1100 101 - **BIC** : CMCIFR2A)
- Espèces

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par **Allure28 Running Club** ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de **Allure28 Running Club** consultable sur le site <http://www.allure28runningclub.fr>. Leur non-respect entrainera ma radiation de **Allure28 Running Club** sans préavis.

Le bulletin d'adhésion doit être retourner à **Allure28 Running Club** par courrier ou courriel (adresse en pied de page) accompagné d'une photo d'identité et de votre certificat médical.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature :

Certificat Médical

Pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport
(Licences Athlé Running Loisir, Athlé Running Compétition, Athlé Santé & Loisir)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ___/___/___ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ___/___/___



Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Carte d'adhérent, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ;
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.